

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-58

présenté par

Mme Riotton, M. Lamirault, Mme Le Feu, Mme Brugnera, M. Le Gendre, M. Ghomi, M. Fait,  
M. Roseren, Mme Violland, M. Zulesi, M. Gouffier-Cha, M. Balanant et Mme Spillebout

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	20 000 000	0
Recherche spatiale	0	20 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement abonde le programme "Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" de la mission "Recherche et enseignement supérieur" afin de développer la recherche sur la santé des femmes, en particulier concernant les hormones et les menstruations, les contraceptifs et leurs effets secondaires, ainsi que l'endométriose. Cette maladie, qui touche 1 femme sur 10, n'a pas de cause ni de remède connus, provoque d'intenses douleurs, et est l'une des premières causes d'infertilité, est un enjeu de santé publique majeur.

Au sein du programme 193 « Recherche spatiale » :

o L'action 01 «Développement de la technologie spatiale au service de la science » est minorée de 20 millions d'euros en AE et CP.

· Le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires» est majoré de 20 millions d'euros en AE et CP.

Afin de respecter les exigences de l'article 40 de la Constitution et de la LOLF, l'auteur de cet amendement ont été contraint de compenser la dépense par un gage sur deux autres programmes de la mission concernée. Cet amendement propose ainsi d'annuler des CP et des AE d'un programme de la mission "Recherche spatiale" pour les redéployer vers le programme « Recherche scientifique et technologiques pluridisciplinaires ». Ce n'est évidemment pas son intention de minorer ces actions.

Amendement travaillé avec Osez le féminisme.